

## FICHE N°18 - ORGANISER LE SUIVI DU VOTE

La participation de nos adhérents et sympathisants constitue un des leviers les plus efficaces pour faire progresser le vote CGT. Chaque année, des collègues « oublient » de voter ou laissent passer la période de vote, parfois par crainte de difficultés techniques ou par manque de rappel. Dans ce contexte, le suivi du vote des adhérents et sympathisants peut être un outil central de la campagne : c'est ce qu'ont constaté de nombreux syndicats qui ont vu leur score progresser en organisant méthodiquement ce suivi du vote et le rappel des électeurs manquants.

### **Témoignage : CGT Finances publiques**

*« En 2022, nous avons estimé qu'entre 500 et 800 adhérents n'avaient pas voté ! Ce sont autant de voix perdues pour la CGT. Pas question que ça se reproduise en 2026 ! L'objectif est simple : qu'aucun adhérent ne passe à côté du scrutin. »*

### **Témoignage : CGT Culture**

*« C'est long et fastidieux mais on a vraiment constaté une énorme différence entre les scrutins de 2018 et 2022. En 2018, nous n'avions pas mis en place ce système de suivi et de rappel de nos adhérents et nous avons perdu des voix. En 2022, la mise en place de ce suivi organisé et millimétré a largement contribué à notre succès ! »*

## **Préparer le suivi en amont : mise à jour des fichiers**

Un bon suivi pendant la semaine de vote se prépare bien avant l'ouverture du scrutin. Il commence par la mise à jour des fichiers d'adhérents et si possible des sympathisants (*adresses mail, numéros de téléphone, lieu de travail, structure d'appartenance*) de manière à disposer, au moment du vote, d'une liste fiable des personnes à appeler ou à relancer. L'objectif est de disposer de listes structurées (adhérents/sympathisants, par service, par site, par académie ou direction) qui serviront de base aux tours d'appels et aux relances ciblées.

### **SNOPA : la mise à jour du COGITIEL comme première pierre de la campagne**

Le SNOPA a choisi de consacrer un temps spécifique à la mise au propre de leur base dans COGITIEL, de manière à disposer, au moment du vote, d'une liste fiable des personnes à appeler ou à relancer. C'est un temps précieux gagné pour les élections... mais aussi pour la vie syndicale ensuite !

## **En amont du vote : organiser l'équipe de suivi**

Le suivi du vote, même avec de bons fichiers, ne s'improvise pas complètement. Il faut pouvoir mobiliser des camarades à temps plein sur les derniers jours du vote et utiliser au maximum toutes les ASA spécifiques de la période électorale. Il suppose aussi une organisation militante : définir qui pilote le suivi du vote, **comment on répartit les listes entre militant-es volontaires, quels outils on utilise pour noter qui a voté**, qui doit être rappelé, comment on centralise le fichier de suivi...

## Pendant la semaine de vote : appels, relances, aide pratique

Pendant la semaine du vote électronique, l'idée est de suivre au plus près la progression du vote parmi les adhérents et sympathisants. Sur cette base, on organise des rappels téléphoniques, des messages ciblés, des relances personnalisées : on appelle les adhérents qui n'ont pas encore voté, on leur rappelle l'enjeu du scrutin, on les aide à retrouver leur notice ou à se connecter à la plateforme. Encore une fois, pour être efficace, il faut impliquer un maximum de militant-es pour se répartir les rappels à faire.

*Pour rappel la DGAFP interdit l'extraction des listes d'émargement, pour donner suite à une décision de la CADA validée par le Conseil d'État qui considère le choix des électeurs de faire usage ou non de leur droit suffrage comme couvert par le secret de la vie privée. D'un point de vue juridique, seuls les membres du bureau de vote ont donc accès à la liste d'émargement pour contrôler le bon déroulement du scrutin.*

### **Encadré – Listes d'émargement : un recul de nos droits**

La DGAFP confirme désormais noir sur blanc l'interdiction d'extraire les listes d'émargement nominatives pour vérifier qui a effectivement voté ou non pendant la période de scrutin. En application de l'article R. 211-570 du Code général de la Fonction publique, ces listes et les compteurs de vote ne sont accessibles qu'aux seuls membres des bureaux de vote électroniques, uniquement à des fins de contrôle du déroulement du scrutin, et toute extraction permettant d'identifier les électeurs qui n'auraient pas utilisé leur droit de vote est explicitement prohibée, y compris pour l'administration organisatrice.

Il s'agit d'un véritable recul de nos droits syndicaux et de notre capacité à organiser une campagne efficace. Dans un scrutin électronique sur huit jours, la possibilité de suivre finement la participation, de repérer les collègues qui n'ont pas encore voté et d'aller les aider (pour des raisons techniques, de temps, de compréhension de la procédure) est un enjeu central, en particulier pour les agent-es les plus éloignés du numérique. En 2022, les extractions de listes d'émargement étaient déjà rendues très difficiles et relevaient d'un bricolage complexe, au prix d'innombrables manipulations et vérifications manuelles ; la nouvelle rédaction verrouille encore davantage la situation et transforme ce qui était déjà un parcours du combattant en quasi-impossibilité juridique.

Si cette position est maintenue, le suivi du vote ne pourra plus s'appuyer que sur des consultations ponctuelles, nom par nom, ou sur des extractions anonymisées, et donc sur un travail nominatif beaucoup plus chronophage côté organisations syndicales. Cela impose de professionnaliser encore davantage nos propres outils : fichiers d'adhérents et de sympathisants parfaitement à jour, répartitions claires des listes entre militant-es, tableaux de suivi internes, équipes dédiées au suivi du vote pendant toute la semaine du scrutin. En d'autres termes, plus l'accès aux données d'émargement est restreint, plus il devient indispensable d'avoir une organisation militante rodée, capable de compenser par sa propre logistique ce que la réglementation nous retire comme moyens de contrôle et d'intervention.

## De l'importance de constituer un fichier de sympathisants

Le vote CGT va évidemment bien au-delà de nos adhérents. Disposer d'un fichier de sympathisants est un levier de démultiplication de notre force de frappe en temps normal (notamment pour la diffusion d'information en leur proposant une inscription à une liste de diffusion) mais son importance est plus stratégique encore en période électorale et pour le suivi du vote. **Il s'agit de recenser les collègues qui participent aux initiatives et mobilisations, qui viennent aux réunions d'information syndicale, que nous avons accompagnés dans des démarches**, qui sollicitent le syndicat pour des questions ou se montrent régulièrement intéressés par nos positions sans avoir (encore) adhéré. Pensez à reprendre l'historique de la boîte mail du syndicat pour nourrir votre liste de sympathisants ! **Ce fichier de sympathisants peut également être nourri en travaillant sur les réseaux personnels des militant-es** : collègues de service, anciens collègues, camarades rencontrés dans des tournées de bureau ou de service, etc. Pensez à éplucher votre carnet d'adresses pour insérer dans le fichier de sympathisants les contacts que vous avez noués pour le syndicat. L'idée est d'agréger progressivement tous ces contacts dispersés dans un fichier unique, avec au minimum un mail ou un numéro de téléphone et le lieu de travail.

### ***Nécessité de respecter le RGPD***

*Il est évidemment nécessaire de respecter le règlement général sur la protection des données dans la constitution d'un fichier de sympathisants. Assurez-vous bien que vous avez le consentement des agent-es concernés pour la conservation de leurs données à caractère personnel, la diffusion d'informations. Il est également nécessaire de permettre la rectification des informations, le désabonnement et le droit à l'oubli. Si vous utilisez un serveur de liste ou un éditeur de newsletter (type Mailchimp, Brevo, Sarbacane etc), des liens de désabonnement automatique sont systématiquement ajoutés au pied des messages, conformément au RGPD.*